

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 19.12.2023

Le mardi 19 décembre 2023, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 12/12/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AOUN, Mme Valérie MOREEL, Mr Laurent PEEL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Laura DELAUNAY, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR.

Représentés :

Mme Aurélie VIDAL (représentée par Mr Jean Paul DELMAS).

Excusée :

Mme Maryse TROMEUR.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

N°62/2023 - Service de portage de repas à domicile : précision des tranches tarifaires.

Par délibération n°50/2022m. en date du 06/09/2023, le Conseil d'Administration a acté la révision des tarifs du service de portage de repas à domicile, applicable au 01/11/2022.

Toutefois, cette délibération ne reprécisait pas les tranches de revenus permettant d'appliquer les tarifs. Il convient donc de la compléter. Cette mise à jour n'engendre aucun changement de tranche tarifaire ni de tarif.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de préciser les tranches de revenus imposables, sans modification des tarifs appliqués, comme suit :

Tarifs « habitants de Grenade » :

Revenu Imposable par personne de l'année n-1	Prix du repas facturé au bénéficiaire
RI inférieur à 7 000€	4.26 €
RI compris entre 7 001 et 10 000€	5.33 €
RI compris entre 10 001€ et 12500€	7.46 €
RI compris entre 12 501 et 20 000€	9.05 €
RI supérieur à 20 000€	10.54 €

Tarif unique « extérieur » : 9.05 €

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Annick GIRARDOT
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20231219-62-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20231219-62-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023